

BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

DÉCEMBRE 2015 • VOLUME XXI • NUMÉRO 4

DANS CE NUMÉRO...

Revenir à l'essentiel, c'est souvent profitable !	4
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	6
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	7
Des baisses d'impôt pour renforcer la classe moyenne	8
Programme de soirées-conférences	9
Rendements des Fonds FMOQ 1 an	10
Incorporation, oui ou non ?	12
Résultats du tirage	13
Survivance des marchés financiers	13
Rendements et valeurs unitaires des parts	15
Frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Offre globale de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Bien que les statistiques économiques canadiennes se soient replacées lors du plus récent trimestre, la Bourse canadienne, elle, n'a pas pu renverser la vapeur. Elle termine donc l'année en territoire négatif, une situation qui n'était pas survenue depuis 2011. C'est encore une fois le prix du pétrole qui peut en être tenu responsable, alors que les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont tenu une rencontre très attendue au terme de laquelle ils n'ont pas pu s'entendre sur des coupures de production. Les marchés n'ont pas tardé à réagir à l'offre abondante en soustrayant encore quelques dollars au prix du baril. Nous devons donc attendre encore un peu avant de retrouver un certain équilibre entre l'offre et la demande. Celle-ci continue sa lente progression, l'offre diminue aux États-Unis et les pays membres de l'OPEP produiraient déjà à pleine capacité. C'est donc de bon augure pour 2016... ou 2017. Nous en sommes d'ailleurs à une cinquième année consécutive au cours de laquelle les actions canadiennes sous-performent en regard des actions étrangères. Cette séquence ne peut cependant se poursuivre éternellement !

Du côté des États-Unis, la Réserve fédérale américaine a finalement haussé son taux directeur d'un maigre 0,25 % lors de sa rencontre du 16 décembre dernier. Les marchés anticipaient cette hausse étant donné qu'il était de moins en moins justifié de maintenir les taux à 0 % alors que le taux de chômage est seulement de 5 % et que l'inflation de base (c.-à-d. excluant l'énergie et les aliments) se situe autour de la cible

désirée, soit 2 %. Tout n'est pas rose pour autant pour les compagnies américaines, car elles commencent à ressentir les effets d'un dollar américain très fort sur leurs marges bénéficiaires; sans compter les pressions à la hausse sur les salaires qui commencent à s'exercer. C'est notamment pour ces raisons que plusieurs investisseurs sont tentés de se tourner du côté de l'Europe et du Japon. Les évaluations boursières y sont plus intéressantes et leurs banques centrales se sont engagées à maintenir une politique monétaire très stimulante pour encore quelque temps. Ayez néanmoins à l'œil les actions canadiennes et celles des pays émergents, car elles pourraient s'avérer la surprise de 2016 !

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

Même si l'année 2015 ne passera sûrement pas à l'histoire pour la qualité des rendements générés par les divers marchés financiers, nos participants nous ont réitéré leur confiance et ont continué à nous confier leurs épargnes. Nous avons donc franchi le cap de 1,5 G\$ d'actifs sous gestion en 2015. Nous vous remercions pour cette confiance renouvelée et vous assurons que tout notre personnel travaille constamment à la conserver.

UN ACCUEIL DES PLUS CHALEUREUX

Cette année encore, nous avons effectué la tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ. Une fois de plus, vous nous avez réservé un accueil très chaleureux et nous vous en remercions très sincèrement. Nous apprécions beaucoup ces moments privilégiés qui nous permettent de vous rencontrer et de vous transmettre les toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Nous adressons un merci tout spécial aux membres des exécutifs des associations pour le **temps** qu'ils nous ont accordé afin que nous puissions faire une présentation aux membres. Nous espérons être de nouveau des vôtres l'an prochain.

SALON VISION 2015

En vertu de l'entente de partenariat conclue avec l'Association des optométristes du Québec, nous avons eu le plaisir de participer au *Salon Vision 2015* qui s'est tenu à Montréal, en novembre dernier. Nous avons vivement apprécié l'opportunité de pouvoir rencontrer la communauté des professionnels en soins visuels que nous remercions pour son accueil très cordial. Au plaisir de vous revoir l'an prochain !

PÉRIODE REER 2015 - 2016

Chaque début d'année marque le retour de l'incontournable période des REER et des CELI. Comme il faut prendre le temps d'y penser correctement, nous sommes là pour vous servir ! Nous vous invitons à prendre connaissance, dans le présent numéro, de l'encadré sur le sujet qui vous fournit tous les renseignements pertinents pour vous aider à profiter pleinement de ces importants outils de planification financière et de report d'impôt.

HONORAIRES DE GESTION ET RATIO DES FRAIS DE GESTION DES FONDS FMOQ

Lors de sa rencontre du 15 décembre dernier, le conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a décidé de maintenir à leur niveau actuel les frais de gestion des Fonds FMOQ pour l'année 2016. Notons que cette décision doit être confirmée à chaque début d'année, mais que la volonté du Conseil est de maintenir les frais à ce niveau tant et aussi longtemps que cela sera possible.

À ce titre, il est bon de souligner que la croissance régulière des Fonds FMOQ facilite l'atteinte de cet objectif. N'hésitez donc pas à nous recommander à vos confrères et amis, ceci bénéficie à l'ensemble des participants aux Fonds FMOQ.

Ainsi, les frais de gestion et le ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ demeureront les suivants :

	Frais de gestion	Ratio des frais de gestion*
Fonds monétaire FMOQ	0,40 %	0,460 %
Tous les autres Fonds FMOQ	0,95 %	1,092 %

*La différence entre les frais de gestion et le ratio des frais de gestion provient exclusivement des taxes applicables. Contrairement à la presque totalité des autres fonds communs de placement, aucuns autres frais (gardiens des valeurs, auditeur, avocats, etc.) ne sont imputés directement aux Fonds FMOQ.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES FONDS FMOQ

Un carton-réponse a été inséré dans ce numéro afin que vous confirmiez votre intérêt à recevoir les divers documents statutaires d'information sur les Fonds FMOQ. Comme ils contiennent plusieurs renseignements pertinents, n'hésitez pas à les demander.

TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL FMOQ POUR 2015

Le même taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ s'appliquera en 2016, soit 3,33 ¢ par part (0,40 \$ par année) soit l'équivalent de 4,38 % en fonction de la valeur de la part au 31 décembre 2015.

Pour 2015, le Fonds revenu mensuel FMOQ a procédé à une distribution additionnelle de revenus à 6,7 ¢ par part. Cette décision de maintenir le taux de distribution à son niveau actuel confirme qu'en dépit de la baisse de la valeur de la part de ce Fonds, nous sommes d'avis que les titres détenus sont d'excellente qualité et qu'ils génèrent des revenus suffisamment importants pour assurer une distribution mensuelle.

PROGRAMME DE SOIRÉES-CONFÉRENCES 2016

Tout comme par les années passées, nous vous offrons une série de conférences sur divers sujets de nature économique et financière. La prochaine saison s'ouvrira le 27 janvier à Montréal et le 28 janvier à Québec par une conférence sur les perspectives économiques. Une fois de plus, notre conférencier sera nul autre que M. Jean-Philippe Décarie, chroniqueur financier de renom du quotidien *La Presse*.

En espérant que vous serez des nôtres lors de cette soirée, nous vous invitons à prendre connaissance du programme complet décrit plus amplement dans le présent numéro. Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de réserver la vôtre afin que nous puissions nous assurer de bien vous accueillir.

Prenez note que presque toutes les conférences sont disponibles dans notre CyberStudio, et ce, quelques semaines après leur diffusion. Donc, si vous ne pouvez pas y assister, vous pouvez tout de même prendre connaissance de leurs contenus.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR VOTRE RELEVÉ DE PLACEMENT

Conformément au Règlement 31-103 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, nous indiquons maintenant sur votre relevé de placement le « coût comptable » de votre portefeuille. Ce coût représente le montant total payé pour acheter un titre, y compris les frais liés aux opérations relatives à son achat s'il y a lieu (non applicable pour les transactions effectuées par notre intermédiaire), et ajusté pour tenir compte des distributions réinvesties, des remboursements de capital et, le cas échéant, des réorganisations effectuées.

Ce montant ne représente aucunement la somme que vous avez initialement investie dans votre portefeuille, ni sa valeur marchande à la date du relevé. Tel que mentionné ci-dessus, ce « coût comptable » évolue au fil des années en fonction des transactions d'achat et de vente de titres, des gains ou pertes réalisés lors de celles-ci et des distributions de revenus et de gains en capital effectuées sous forme de parts ou de titres additionnels, et des frais lorsqu'applicable. Il constitue donc la somme des coûts ajustés de chacun des titres encore détenus dans votre portefeuille, tel que généralement définis pour des fins fiscales.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

SERVICE DE FACTURATION : UN RAPPEL

Depuis près de trois ans maintenant, nous offrons un service de facturation des honoraires professionnels auprès de la RAMQ et des autres agents payeurs. Au cours de l'année 2015, nous avons apporté de nombreuses améliorations aux rapports produits à l'intention de notre clientèle qui a plus que doublé. Tout comme pour tous les autres produits et services des Fonds FMOQ, celui-ci est offert avec le meilleur rapport qualité-prix possible, en plus de faire bénéficier ceux qui s'en prévalent de l'expertise unique de la FMOQ. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information.

RENDEMENTS ANNUELS DES FONDS FMOQ

Dans ce numéro, nous avons joint un tableau présentant les rendements annuels des divers Fonds FMOQ. Les rendements annuels composés que les organismes de placement collectif sont tenus de présenter constituent une bonne indication de la performance des fonds communs de placement. Nous sommes cependant d'avis qu'une présentation des rendements **année après année** fournit une meilleure indication de la volatilité d'un fonds et, conséquemment, du niveau de risque qu'il représente. C'est pour cette raison que nous publions annuellement cette précieuse information et nous vous invitons à l'exiger de toutes les institutions au sein desquelles vous avez investi ou songez à le faire.

RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) : PREMIÈRE DATE LIMITE

Comme nous vous l'annoncions dans les numéros précédents, nous sommes l'une des rares institutions financières accréditées pour offrir le nouveau régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) qui a été mis en place le 1^{er} juillet 2014.

En vertu de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*, tout employeur québécois dont l'effectif est de cinq employés et plus et qui n'offre pas déjà un régime de retraite, doit offrir un RVER à ses employés.

La date limite pour ce faire est inscrite dans la loi :

- **31 décembre 2016** pour les entreprises qui compteront **20 employés et plus** au 30 juin 2016;
- **31 décembre 2017** pour les entreprises qui compteront de **10 à 19 employés** au 30 juin 2017;
- **après le 1^{er} janvier 2018** (le gouvernement fera connaître une date précise ultérieurement) pour les entreprises qui compteront **de 5 à 9 employés** au 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, **dès 2016, l'obligation légale d'offrir un RVER incombera à tous les employeurs dont l'effectif comptera 20 employés et plus le 30 juin prochain.**

N'attendez surtout pas à la dernière minute, car les divers délais requis pour mettre sur pied un RVER requièrent d'entreprendre vos démarches **AVANT**

le **30 septembre** si vous voulez avoir la certitude de respecter l'échéancier légal. Nous sommes prêts à vous accompagner dans cette procédure. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous pour en connaître davantage sur cette nouvelle obligation ou pour mettre sur pied un RVER, ou l'un ou l'autre des produits de substitution (REER ou CELI collectif).

ATELIER DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Lancés en 2011, les ateliers-retraite que nous organisons dans le cadre du programme de préparation à la retraite du Collège des médecins connaissent un vif succès. Nous avons pris la décision de poursuivre notre engagement à cet égard, car, comme vous le savez peut-être, la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. agit à titre de diffuseur des modules suivants : *Préparation à la retraite – Aspects financiers* et *Préparation à la retraite – Assurances et aspects légaux*.

D'une durée de trois heures chacun, ces ateliers couvrent tous les aspects relatifs à ces sujets. En plus de s'adresser à tous les médecins omnipraticiens (clients ou non des Fonds FMOQ), ces ateliers se démarquent par la qualité de leurs contenus, certes, mais aussi par le fait qu'**aucune présentation ni sollicitation de produits n'est effectuée dans ce cadre**. De plus, chacun de nos ateliers-retraite donne droit à trois heures de crédit de formation de catégorie 1.

Vous connaissez un groupe de 15 personnes et plus susceptible d'être intéressé par l'une ou l'autre de ces formations? Sachez que nous nous ferons un plaisir de la dispenser à l'endroit de votre choix. Faites comme plusieurs associations qui ont saisi l'opportunité offerte par leur assemblée annuelle pour tenir un premier atelier. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour réserver une date, veuillez communiquer avec M^{me} Martine Payette, directrice Affaires corporatives, Marketing et Communications, en composant le 514 868-2082, poste 224, ou sans frais, le 1 888 542-8597, poste 224.

SERVICE-CONSEIL GRATUIT ET SANS AUCUN ENGAGEMENT

Certains l'ignorent, mais les conseillers de la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. peuvent analyser tout portefeuille de placements et faire des

recommandations objectives, et ce, **sans aucuns frais ni engagement** de la part de ceux qui font appel à leurs compétences et à leur expérience. Comme ils ne sont pas rémunérés à commission, ils ont vraiment vos intérêts à cœur et vous prodiguent des conseils judicieux, objectifs et impartiaux. Par la suite, si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations ou tout simplement faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos actifs en un seul endroit, nous nous faisons un devoir et un plaisir de satisfaire vos attentes. Nos conseillers sont également reconnus et appréciés pour leur grande disponibilité, car ils sont en mesure de vous rencontrer là où bon vous semble et selon l'horaire qui vous convient. Saisissez l'occasion !

NOUVEAUX EMPLOYÉS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DES FONDS FMOQ

La fin de l'année est un moment propice pour saluer les nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe des Fonds FMOQ au cours des 12 derniers mois.

Par ordre alphabétique, nous tenons à souligner l'arrivée des employés permanents suivants :

- Mme Christine Escobar, responsable – Expansion des affaires;
- Mme Karine Hawkins, technicienne en facturation;
- Mme Jessyca Lavoie, technicienne en facturation.

De plus, M^{me} Violeta Sobetchi qui a effectué au cours des dernières années des remplacements lors de congés de maternité, au sein de l'administration et des services comptables, est maintenant une employée permanente de l'équipe, à titre de technicienne en facturation.

À l'instar de tous les autres employés des Fonds FMOQ, ces nouvelles venues sont déterminées à vous offrir des services de la meilleure qualité qui soit.

BONNE ANNÉE 2016

À vous et à tous les membres de vos familles, nous transmettons nos meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.

Tous les investisseurs devraient avoir un portefeuille équilibré, c'est-à-dire constitué d'actions et de titres à revenu fixe. Plus votre tolérance au risque est élevée, plus votre horizon de placement est à long terme, et plus votre pourcentage d'actions peut être élevé. Les revenus fixes (obligations, placements garantis, etc.) rapportent peu actuellement, mais ils permettent d'atténuer les fluctuations à court terme et de rééquilibrer le portefeuille selon les opportunités.

[illegible]

2. ACTIONS CANADIENNES ET ACTIONS ÉTRANGÈRES

Une bonne diversification géographique permet d'atténuer les fluctuations des rendements. Les rendements annuels composés sur 10 ans du Fonds actions canadiennes FMOQ et du Fonds actions internationales FMOQ sont très similaires (voir le tableau), mais la moyenne des écarts de rendement annuel est de 13 % ! Voulez-vous prendre le risque de sélectionner le mauvais marché pour la prochaine année ? Mieux vaut partager vos investissements et saisir les occasions lorsqu'elles se présenteront.

3. RÉÉQUILIBRAGE

Pour obtenir tous les bienfaits d'un portefeuille équilibré, il est justement très important de respecter les cibles fixées initialement (p. ex. 25 % en actions canadiennes, 25 % en actions étrangères et 50 % en obligations). Un rééquilibrage annuel suffira généralement à rectifier le tir et à faire en sorte de vendre la catégorie d'actifs ayant le mieux performé pour acheter celle en défaveur. Vous pouvez aussi vous servir de vos nouveaux investissements pour arriver à vos fins. Sachez cependant que c'est précisément ici qu'une discipline de fer s'impose impérativement, car vous devrez acheter la catégorie d'actifs qui est responsable de la contre-performance de votre portefeuille.

4. LE TEMPS

Bien que la diversification par catégorie d'actifs permette d'atténuer les fluctuations à court terme, ce n'est que sur le moyen et le long terme que vous pourrez en apprécier toutes les vertus. D'ailleurs, en analysant les rendements des différents marchés depuis 1970*, on note que pour un portefeuille conservateur composé de 30 % d'actions (moitié canadiennes et moitié étrangères) et de 70 % de titres à revenu fixe, seules 0,25 % des observations ont dégagé un rendement négatif sur cinq ans. Par contre, pour ce même portefeuille conservateur, il y avait pourtant 10 % des périodes de 12 mois qui étaient en situation de perte. Dès lors, on comprend mieux l'importance primordiale de l'horizon de placement.

UN RAPPEL IMPORTANT

Lorsque vous regardez les rendements des fonds à long terme, ne perdez jamais de vue qu'ils ont été obtenus en dépit des nombreuses tempêtes boursières que nous avons dû traverser.

Vous devriez donc orienter vos efforts non pas sur une tentative d'éviter la prochaine baisse, mais plutôt sur l'élaboration d'un plan financier réaliste convenant à votre tolérance au risque et en adéquation avec vos objectifs. Puis, comme toute bonne résolution, l'important sera de le respecter !

* Les rendements proviennent de données réelles indicelles couvrant la période de 1970 à 2015. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs.



RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER)

6

À l'approche du 29 février 2016, date limite de cotisation pour l'année d'imposition 2015, il nous apparaît important de rappeler, comme nous le faisons chaque année, les règles essentielles relatives au REER afin d'aider les épargnants à y voir plus clair.

NOUVEAUX PLAFONDS

La cotisation maximale au REER pour l'année d'imposition 2015 s'élève à 18 % des revenus admissibles gagnés au cours de l'année 2014. Le montant est cependant limité à **24 930 \$**, ce qui ramène à 138 500 \$ le revenu brut de 2014 nécessaire pour cotiser au maximum à un REER.

Il faut cependant noter que le plafond des cotisations est révisé annuellement à la hausse. La cotisation maximale pour l'année d'imposition 2016 sera donc de **25 370 \$**, de sorte que le revenu brut de 2015 requis pour cotiser au maximum à un REER sera de 140 944 \$.

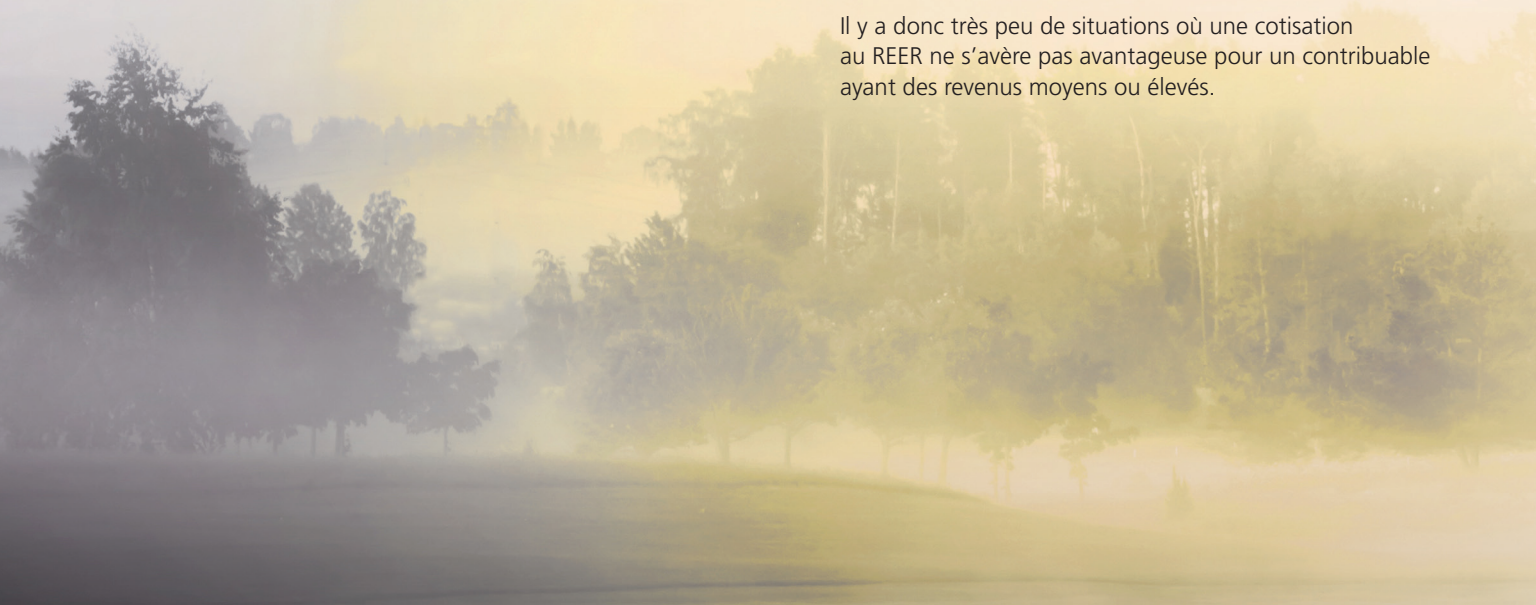
LIMITE D'ÂGE POUR CONTRIBUER

À condition de disposer de revenus admissibles, il est possible de cotiser à un REER jusqu'au 31 décembre de l'année où l'on atteint l'âge de 71 ans. Par la suite, il est possible de continuer à contribuer au REER du conjoint n'ayant pas atteint l'âge de 71 ans et de profiter de la déduction fiscale.

AVANTAGES

1. Une **déduction fiscale** pour chaque dollar cotisé au REER, à condition de posséder des droits de cotisation, ce qui réduit les impôts à payer.
2. **Pas d'imposition** sur le rendement des sommes investies dans le REER, et ce, tant et aussi longtemps qu'elles demeurent dans le régime. En conséquence, le capital s'accroît plus rapidement, car il n'est pas grevé d'impôts.
3. Au moment des retraits éventuels à la retraite, **taux d'imposition généralement plus faible** que celui auquel la déduction fiscale a été obtenue durant la vie professionnelle active.
4. Possibilité de retrait du REER **sans payer d'impôts** :
 - a) jusqu'à **25 000 \$** par personne pour financer l'**achat d'une première maison** (RAP);
 - b) jusqu'à **10 000 \$** par année civile pour financer sa **formation personnelle** ou celle du conjoint (REEP).

Il y a donc très peu de situations où une cotisation au REER ne s'avère pas avantageuse pour un contribuable ayant des revenus moyens ou élevés.



COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

PLAFOND 2016

À partir du 1^{er} janvier 2016, il sera possible d'investir un montant additionnel de **5 500 \$** dans un CELI.

Les droits de cotisation accumulés depuis 2009 atteindront alors **46 500 \$**, soit 5 000 \$ de 2009 à 2012 + 5 500 \$ en 2013 et en 2014 + 10 000 \$ en 2015 + 5 500 \$ en 2016.

Ce capital peut fructifier à l'abri de l'impôt, tout en générant un revenu de placement non imposable, même lors du retrait.

Avec les années, le CELI s'imposera de plus en plus comme un moyen supplémentaire de réaliser des économies sur le plan de l'impôt.

À vous d'en profiter pleinement !

HORAIRE PROLONGÉ À LA FIN DE FÉVRIER

Afin de mieux vous servir durant cette période achalandée, nos heures d'ouverture seront les suivantes :

Lundi 22 au vendredi 26 février 2016 :
de 8 h à 18 h

Samedi 27 février 2016 :
de 10 h à 15 h

Lundi 29 février 2016 :
de 8 h à 18 h



LE TEMPS, C'EST AUSSI DE L'ARGENT...

CONFIEZ-NOUS CELUI CONSACRÉ À LA FACTURATION DE VOS HONORAIRES.

SERVICE DE FACTURATION
514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

DES BAISSES D'IMPÔT POUR RENFORCER LA CLASSE MOYENNE

8

LE 7 DÉCEMBRE 2015, LE MINISTRE DES FINANCES DU CANADA, L'HONORABLE BILL MORNEAU, A ANNONCÉ CERTAINES MESURES QUI ENTRERONT EN VIGUEUR DÈS LE 1^{er} JANVIER 2016.

1. La réduction à 20,5 % du deuxième palier d'imposition (actuellement de 22 %) des particuliers dont le revenu imposable varie entre 45 282 \$ et 90 563 \$.
2. L'établissement d'un nouveau taux d'imposition de 33 % du revenu des particuliers dont le revenu imposable excède 200 000 \$; en conséquence, les résidents du Québec dont les revenus sont supérieurs à 200 000 \$ seront imposés à 53,31 % à compter du 1^{er} janvier 2016, comparativement à 49,97 % en 2015.
3. L'abaissement du plafond annuel de cotisation à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) qui sera ramené de 10 000 \$ à 5 500 \$, de même que le rétablissement de l'indexation du plafond annuel de cotisation à un CELI, et ce, pour les années d'imposition 2016 et suivantes; aucun changement rétroactif n'est cependant prévu pour l'année 2015.

Le gouvernement a également fait savoir qu'à l'occasion du premier budget qu'il présentera, vraisemblablement en février ou en mars 2016, il soumettra des propositions visant la création d'une nouvelle allocation canadienne pour enfants. En conséquence, des paiements au titre de cette nouvelle allocation commenceraient à être effectués en juillet 2016.

En plus de remplacer la prestation universelle pour la garde d'enfants, qui n'est pas liée au revenu, l'allocation canadienne pour enfants envisagée par le gouvernement aurait pour effet de simplifier et de consolider les prestations pour enfants en vigueur, tout en veillant à ce que le soutien soit mieux ciblé pour ceux qui en ont le plus besoin.

Le gouvernement compte également soumettre, dès que l'occasion se présentera, des modifications législatives visant l'abrogation du fractionnement du revenu des familles ayant des enfants, mais pas le fractionnement du revenu de pension, et ce, pour les années d'imposition 2016 et suivantes.



PROGRAMME DE SOIRÉES-CONFÉRENCES

POUR INFORMATION
OU INSCRIPTION

514 868-2082, poste 262

ou, sans frais

1 888 558-5658, poste 262

Nombre de places limité

S'INFORMER, C'EST BON
POUR LA SANTÉ FINANCIÈRE

2

0

1

6

9

1 LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2016

Monsieur Jean-Philippe DécarieÉconomiste et chroniqueur au journal *La Presse*

La saison de nos soirées-conférences s'ouvrira sur notre traditionnelle rencontre avec le célèbre chroniqueur, M. Jean-Philippe Décarie, qui nous parlera des perspectives économiques de la nouvelle année.

Après un retour sur 2015, le conférencier présentera les indicateurs économiques et ses prévisions quant aux tendances des marchés financiers. Une occasion à ne pas manquer pour nourrir vos réflexions.

Montréal : mercredi 27 janvier 2016**Québec : jeudi 28 janvier 2016**3 LE RÉGIME VOLONTAIRE
D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)**Monsieur Martin Dupras, ASA, Pl.Fin., M.Fisc.**

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*, les entreprises concernées (ex. : médecin propriétaire d'un cabinet médical) devront obligatoirement offrir un RVER à leurs employés n'ayant pas de régime de retraite, et ce, dans les délais prescrits par la loi.

Cette conférence, qui s'adresse d'abord et avant tout aux employeurs, vise à répondre de façon neutre et objective aux questions relatives au fonctionnement du régime, aux obligations qui s'y rattachent, ainsi qu'aux délais de sa mise en place.

Montréal : mercredi 27 avril 2016**Québec : jeudi 28 avril 2016**

2 CONSTRUIRE L'EUROPE :

ENTRE LA LOGIQUE D'INTÉGRATION RÉGIONALE
ET UNE STRATÉGIE D'INTERCONNEXION À UNE
ÉCONOMIE MONDIALE**Madame Michèle Rioux**

Directrice du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

L'Europe est une formidable construction qui s'appuie sur la création d'un grand marché intégré. Plusieurs décennies ont permis d'approfondir ce processus d'intégration économique fondé sur une approche juridique et politique tout aussi originale que féconde.

Cependant, l'Europe fait aujourd'hui face à plusieurs défis de taille. La conférencière abordera les défis les plus importants pour ensuite traiter des grands principes fondateurs de l'intégration européenne, lesquels sont de plus en plus confrontés à une logique fort différente, celle de l'interconnexion aux autres grands ensembles de l'économie mondiale.

Montréal : mercredi 16 mars 2016**Québec : jeudi 17 mars 2016**

4

CONFÉRENCE HORS SÉRIE

VIVRE SA PASSION

Monsieur Georges Brossard

Entomologiste

Passionné par les insectes dès son plus jeune âge, notre conférencier entreprend d'abord une carrière de notaire qu'il mènera jusqu'à 38 ans. Il commence alors à voyager et à étudier les insectes qu'il rencontre et finit par amasser une spectaculaire collection de plus de 500 000 spécimens. Fondateur de l'*Insectarium* de Montréal et de quatre autres à travers le monde, cet amoureux de la nature est surtout connu pour son cheval de bataille : réconcilier les humains avec le monde des insectes et rendre l'entomologie accessible à tous.

Aujourd'hui encore, sa plus grande joie est de partager avec les gens sa passion de la vie et sa vision de la réussite personnelle et professionnelle.

Montréal : mercredi 1^{er} juin 2016**Québec : jeudi 2 juin 2016**

RENDEMENTS DES FONDS FMOQ 1 AN (EN %)

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

10

FONDS FMOQ	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
MONÉTAIRE (1989-01)	0,56	0,89	0,88	0,87	0,91	0,49	0,68	3,34	4,17	3,64	2,31	1,96	2,62	2,23	4,25	5,43	4,79
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR (2013-04)	2,32	7,31															
OMNIBUS (1979-06)	1,71	7,38	12,54	6,57	-0,78	10,33	16,47	-15,63	2,08	10,62	10,14	8,31	15,18	-8,58	1,99	4,06	11,99
PLACEMENT (1983-09)	4,50	11,27	14,39	6,61	-4,89	8,38	17,53	-15,66	0,92	12,87	8,97	8,34	14,58	-12,16	-0,95	-0,13	24,16
REVENU MENSUEL (2006-10)	-9,72	4,23	12,03	6,25	4,30	13,25	25,61	-18,94	7,23								
OBLIGATIONS CANADIENNES (2001-03)	2,41	7,73	-1,88	2,64	8,66	5,84	5,84	4,24	2,56	3,01	5,46	6,06	5,49	8,40			
ACTIONS CANADIENNES (1994-05)	-5,59	9,01	17,67	4,67	-10,78	19,53	37,17	-36,24	8,78	14,75	19,80	13,31	30,36	-15,03	-0,36	9,89	25,30
ACTIONS INTERNATIONALES (1994-05)	14,82	10,78	32,03	14,40	-4,64	7,66	7,79	-25,10	-9,27	20,30	4,73	3,74	9,60	-18,70	-10,73	-12,55	19,37

1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980
4,46	3,00	4,90	6,80	5,00	5,40	6,40	10,90	11,90	11,70									
9,77	16,10	16,40	17,30	0,00	19,10	4,20	21,90	1,70	13,70	10,30	6,50	11,70	21,50	8,00	14,60	29,00	6,10	22,50
13,85	21,20	20,80	19,40	0,60	15,50	12,00	27,70	5,50	14,30	7,30	8,70	7,80	19,10	11,00				
4,90	18,80	20,00	12,10															
32,66	22,50	6,70	1,50															



INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- Après avoir versé annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

VOTRE SOCIÉTÉ EST DÉJÀ CONSTITUÉE ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale.

Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

SI VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE RÉPONDRE À UNE DE CES QUESTIONS, OU SI VOUS AVEZ UN DOUTE QUANT AUX RÉPONSES À CERTAINES D'ENTRE ELLES, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONSULTER. CETTE DÉMARCHÉ AVISÉE VOUS PERMETTRA DE FAIRE DES CHOIX JUDICIEUX.



**VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE**

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, sert exclusivement les clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR et CELI autogérés
Compte au comptant
Courtage de plein exercice**

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
et Fonds canadien de protection des épargnants

**SOCIÉTÉ
DE GESTION
PRIVÉE
DES FONDS
FMOQ INC.**

**POUR UNE OFFRE
SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT
AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

**GESTION PRIVÉE
FONDS FMOQ**

TIRAGE

Sous le thème *Le Temps*, la tournée d'automne nous a permis de visiter toutes les associations affiliées à la FMOQ et d'y rencontrer leurs membres. Nous avons alors invité les personnes présentes à nous laisser leurs coordonnées afin de participer au tirage de montres Apple. Celui-ci a eu lieu le 24 novembre dernier et les trois personnes ayant remporté un prix sont :

Docteure Valérie Gilbert,
de l'Association de la Côte-du-Sud;

Docteure Renée Roussel,
de l'Association des CLSC du Québec;

Docteur Raymond Sabbagh,
de l'Association de Montréal.

Nous remercions chaleureusement les nombreux participants et adressons nos félicitations aux trois gagnants.



SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'économie américaine continue d'afficher une croissance robuste, malgré les difficultés du secteur manufacturier. En effet, la force du dollar américain nuit aux entreprises exportatrices. De plus, la chute du prix du pétrole a continué d'inciter de nombreuses sociétés du secteur de l'énergie à réduire leurs investissements.

L'activité économique hors du secteur manufacturier est toutefois en pleine ébullition. Les consommateurs américains sont au rendez-vous et leurs dépenses sont en forte croissance. La création de plus de 2 millions d'emplois dans les 11 premiers mois de 2015 n'est certes pas étrangère à cet optimisme des consommateurs.

La situation est bien différente au Canada, dont la croissance économique est affectée davantage par la faiblesse du prix du pétrole. Bien que l'Alberta et la Saskatchewan soient frappées de plein fouet, on observe des disparités régionales importantes. Ainsi, les provinces comme le Québec et l'Ontario, qui comptent davantage d'entreprises manufacturières exportatrices, s'en tirent beaucoup mieux. En effet, la faiblesse du dollar canadien et la vigueur de l'économie américaine favorisent les exportateurs canadiens.

Les indicateurs économiques européens se sont généralement améliorés au cours des derniers mois. Ils révèlent la volonté des entreprises de la zone euro d'augmenter le niveau de leurs investissements. De plus, les dépenses de consommation et celles des gouvernements soutiennent la poursuite de la croissance. La bonne tenue de l'économie est notamment attribuable à la politique monétaire appliquée par la Banque centrale européenne : la faiblesse de l'euro donne un second souffle aux exportateurs et les faibles taux d'intérêt favorisent la croissance du crédit à la consommation.

En Asie, le Japon a frôlé la récession technique, mais une meilleure performance des investissements des entreprises a permis de sauver la situation. Par ailleurs, la croissance de l'économie chinoise s'est stabilisée, après avoir inquiété les marchés financiers mondiaux durant l'été 2015. Les nombreux gestes de stimulation monétaire de la part de la Banque populaire de Chine semblent avoir porté leurs fruits.

SUITE >

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Après plusieurs mois de tergiversation, les dirigeants de la Réserve fédérale américaine (la Fed) ont finalement décidé de hausser le taux directeur de 0,25 % lors de leur rencontre du 16 décembre dernier. Les patrons de la Fed ont ainsi affiché leur conviction en lien avec les perspectives de croissance de l'économie américaine. Cette décision marque un moment décisif : il s'agit de la première hausse du taux directeur américain depuis juin 2006. La direction de la Fed a toutefois tenu à rassurer les investisseurs et les chefs d'entreprise : les prochaines hausses, dit-on, seront très graduelles.

La Banque du Canada, pour sa part, n'a guère l'intention de hausser les taux dans un proche avenir. Au contraire, le gouverneur Stephen Poloz s'est même dit ouvert à utiliser des méthodes non conventionnelles de stimulation monétaire, si la situation venait à l'exiger. Pour l'instant, la baisse du dollar canadien constitue une forme de stimulation efficace puisque les exportations non liées à l'énergie sont en forte hausse.

Les banques centrales à travers le monde demeurent en mode stimulation. Ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé la poursuite de son programme d'achats d'obligations sur les marchés. Elle réinvestira aussi, jusqu'à nouvel ordre, les sommes provenant des échéances des obligations achetées au cours des derniers mois. Pour sa part, la Banque populaire de Chine a réduit son taux d'intérêt de référence à six reprises en 2015. Elle a également réduit le taux de réserves exigées aux banques, de manière à stimuler le crédit. Enfin, la Banque du Japon maintient ses politiques en place et s'est engagée à agir davantage, « si besoin est ».

Dans un tel contexte, les taux d'intérêt en Amérique du Nord ont affiché de faibles rendements au cours du trimestre. Les taux de court terme ont été sous l'influence de la hausse du taux directeur de la Fed. Quant aux taux des obligations à très long terme, ils ont légèrement fléchi. Par conséquent, la courbe des taux d'intérêt s'est aplanie.

Les taux des obligations européennes ont subi une conjoncture bien différente. La politique monétaire de la BCE a induit une accentuation de la courbe de taux. Les obligations européennes ont donc affiché de meilleurs rendements que celles d'Amérique du Nord. L'écart entre les taux des obligations allemandes et américaines a atteint un sommet de plusieurs années.

Après une pause au début du trimestre, le dollar américain a poursuivi sa remontée en novembre. La force du billet vert a provoqué une baisse généralisée des marchés de ressources naturelles. Le prix de l'or a notamment connu une chute importante.

MARCHÉS BOURSISERS

Après un été difficile, le marché boursier américain a rebondi au cours du quatrième trimestre. Les résultats financiers des sociétés américaines ont généralement satisfait les attentes des investisseurs. L'aversion pour le risque que ces derniers avaient manifestée au cours de l'été s'est progressivement estompée, favorisant la hausse des marchés.

Contrairement aux craintes de certains observateurs, la décision de la Réserve fédérale d'augmenter son taux directeur n'a pas eu d'effet négatif sur les cours boursiers. D'une part, cette décision était annoncée depuis longtemps et n'a donc causé aucune surprise. D'autre part, la santé financière des sociétés est généralement bonne et le faible niveau de leurs dettes atténue leur vulnérabilité aux hausses de taux d'intérêt.

Au Canada, le marché boursier a connu lui aussi un rebond en octobre. Toutefois, la faiblesse du prix du pétrole et des ressources minières a plombé le marché. Notons aussi que la chute du cours de Valeant Pharmaceuticals, qui était récemment la plus importante société de l'indice S&P/TSX en termes de capitalisation boursière, a aussi affecté le rendement trimestriel du marché boursier canadien. Dans l'ensemble des autres secteurs industriels, les cours des sociétés canadiennes ont généralement connu des progressions intéressantes durant le trimestre.

Les bonnes nouvelles économiques en Europe et l'engagement des banques centrales à maintenir des conditions favorables à la croissance ont été bénéfiques à la progression des marchés boursiers internationaux.

À L'HORIZON

Au cours des prochains mois, l'économie américaine continuera de montrer des signes d'accélération. Le marché de l'emploi est robuste, ce qui contribuera à maintenir la confiance des consommateurs. La vigueur de la croissance américaine permettra à la Réserve fédérale de procéder à la normalisation de sa politique monétaire. Les hausses de taux directeurs seront progressives afin de ne pas nuire à la reprise.

Les interventions musclées des banques centrales à travers le monde contribueront à l'accélération de la croissance économique mondiale au cours des 12 à 18 prochains mois. Les marchés boursiers internationaux seront donc favorisés par ces politiques de stimulation économique.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2015

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,56	0,73	0,78	0,80	0,82	1,63	1,98	2,61	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	2,32	4,79	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4,84 (2013-04-05)	10,659
OMNIBUS	1,71	4,51	7,12	6,98	5,38	4,75	4,86	6,50	23,950
DE PLACEMENT	4,50	7,83	9,98	9,13	6,17	5,14	4,53	7,20	26,817
REVENU MENSUEL	-9,72	-3,00	1,77	2,87	3,16	s.o.	s.o.	4,15 (2006-10-06)	9,122
OBLIGATIONS CANADIENNES	2,41	5,03	2,68	2,67	3,84	4,06	s.o.	4,98 (2001-03-16)	11,721
ACTIONS CANADIENNES	-5,59	1,45	6,59	6,11	2,49	3,97	5,43	7,87	19,751
ACTIONS INTERNATIONALES	14,82	12,79	18,87	17,73	12,87	5,69	2,75	5,13	11,733

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,41 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Les Fonds FMOQ étant évalués, aux fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2015

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,76 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,20 %	OMNIBUS REVENU MENSUEL	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,25 %	DE PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,50 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,33 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,49 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2015-12-31	Écarts	2015-09-25	Écarts	2015-06-26	Écarts	2015-03-27	Écarts	2014-12-31
S&P/TSX (Toronto)	-11,1 %	13 009,95	-2,8 %	13 378,57	-9,7 %	14 808,09	0,0 %	14 812,40	1,2 %	14 632,44
S&P 500 (New York) **	18,4 %	2 829,07	10,0 %	2 571,69	-0,6 %	2 588,04	-0,3 %	2 596,72	8,7 %	2 388,52
MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	15,4 %	2 375,47	7,4 %	2 211,37	-5,4 %	2 338,45	-0,7 %	2 355,84	14,4 %	2 059,03
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	3,5 %	994,80	1,2 %	982,90	1,1 %	972,40	-2,8 %	1 000,20	4,1 %	961,00

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. OFFRE TOUTE
UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS¹ AUX MEMBRES
DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC, DE
L'ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC AINSI QU'À LEURS PROCHES.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) **MAINTENANT DISPONIBLE**

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec ^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

